

## FLMP-AUTO-PÉDESTRE-CUP LUXEMBOURG RÈGLEMENT

Avec l'inscription, le participant accepte les règlements de l'IVV et de la FLMP ainsi que les conditions de participation de ce Cup.

**Départ et arrivée :** à n'importe quel endroit du Circuit Auto-pédestre respectif. Au total, 201 différents itinéraires auto-pédestres sont proposés.

**Praticabilité :** Accessible toute l'année, en hiver ainsi qu'en période de chasse éventuellement que partiellement. Des éventuelles fermetures sont signalées sur [www.geoportail.lu](http://www.geoportail.lu).

**Limite de temps :** illimité

**Distances :** Les longueurs des itinéraires varient entre 5,0 et 16 kilomètres. L'ordre des itinéraires peut être déterminé par les participants eux-mêmes. Chaque parcours ne peut être parcouru qu'une seule fois pour le Cup. Tous les itinéraires sont régulièrement actualisés sur le site [www.geoportail.lu](http://www.geoportail.lu) (Link : <http://geo.lu/3/uuSF>). Veuillez toujours suivre le fléchage officiel. Une liste est disponible sur le site du FLMP [www.flmp.lu](http://www.flmp.lu) sous la rubrique "Cups/Trails".

**Assurance :** Aucune assurance complémentaire n'est souscrite pour les participants.

**Contrôles :** Les contrôles ne sont possibles que numériquement par enregistrement dans une application (Komoot, Wikiloc, ViewRanger, etc.). Les preuves de contrôle ne sont valables que pour une personne. Les preuves de contrôle doivent être jointes au carnet de participation dûment rempli, où les circuits auto-pédestres respectives doivent être enregistrées.

**Validation IVV :** Le FLMP-Auto-Pédestre-Cup Luxembourg se déroule en 15 degrés. Pour chaque degré, 10 Auto-pédestres doivent être parcourus à pied. Après le virement d'un droit de participation de 15 € par degré sur le compte de FLMP LU90 LU90 1111 0469 4089 0000, le randonneur recevra le carnet digital FLMP- Auto-Pédestre-Luxembourg -Cup par e-mail. Les validations IVV seront émises après l'achèvement de chaque degré sur présentation des documents de contrôle. Dans le livret de pointage IVV (pointage des kilomètres), les kilomètres réellement parcourus sont inscrits. Les kilomètres de chaque circuit sont arrondis au chiffre supérieur ou inférieur le plus proche. Dans le carnet de validation IVV (certificat de kilométrage), 10 participations seront attribuées par degré.

Une validation IVV pour l'ensemble de ce Cup n'est possible qu'une fois par an.

**La participation est à vos propres risques.**

**Récompenses :** Sur présentation du carnet de participation et des preuves de contrôle correspondantes au secrétariat de la Fédération Luxembourgeoise de Marche Populaire, FLMP, B.P. 56, L-9201 Diekirch (Luxbg), le randonneur recevra un diplôme via le secrétariat de la FLMP. Après avoir terminé les degrés 1, 3, 5, et 10 le randonneur reçoit l'écusson correspondant du FLMP-Auto-Pédestre-Cup Luxembourg en bronze (degré 1 - 10 AP accomplis), argent (degré 3 - 30 AP accomplis), or (degré 5- 50 AP accomplis), platine (degré 10 - 100 AP accomplis). Les randonneurs qui ont effectué 150 randonnées Auto-Pédestre (degré 15) seront récompensés par le diplôme et écusson Master.

